

Saint Ouen, le 9 octobre 2023

FORÊT RÉGIONALE DE ROUGEAU

GESTION FORESTIÈRE : DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Plusieurs chantiers sylvicoles sont prévus en Forêt régionale de Rougeau. L'un d'eux a déjà démarré fin septembre. Ces travaux sont pilotés par Île-de-France Nature (nouveau nom de l'Agence des espaces verts), aménageur et gestionnaire, et sont programmés dans le cadre de l'**aménagement forestier** (voir encadré).

Ces travaux consistent pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du mode de gestion en « couvert continu » avec plusieurs interventions mises en œuvre dans ce cadre.

L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la Forêt régionale de Rougeau, il est planifié de 2015 à 2034.

Des travaux préparatoires aux plantations sont également en cours sur la parcelle 53 au sud du massif, dans la continuité de coupes réalisées dans le cadre du plan de relance, visant à renouveler la forêt tout en l'aidant à s'adapter au changement climatique.

La gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

Le mode d'intervention mis en œuvre par Île-de-France Nature en Forêt régionale de Rougeau, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales, est la sylviculture mélangée à couvert continu, ou **futaie irrégulière**. Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres). Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d'arbres adultes et

de vieux arbres. Plusieurs coupes sont mises en œuvre dans ce cadre, avec chacune un objectif précis.

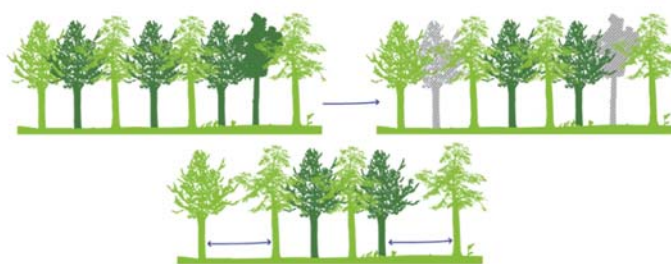
Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'ONF. Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est en général utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.



La futaie irrégulière : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et tailles.

La création de « cloisonnements », pour protéger le sol

Ces travaux sont réalisés pour préparer les interventions en forêt. Pour minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...) sur le sol (tassement), des axes parallèles entre eux, appelés « cloisonnements » sont créés. Ils obligent les engins à circuler dessus et à ne pas s'en écarter. L'installation de cloisonnements consiste donc à retirer des arbres à intervalles réguliers. Leur localisation prend en compte les spécificités du site.



Les cloisonnements : une coupe pour créer l'ouverture de pistes parallèles dans une parcelle.

Ces travaux se dérouleront sur les parcelles 2, 46 et 47*

Travaux sylvicoles en futaie irrégulière

Le mode de gestion en futaie irrégulière nécessite des travaux manuels réguliers, consistant à dégager les semis d'arbres gênant les essences que l'on souhaite privilégier et retirer adventices gênantes (ronces, clématites, etc). Ces travaux vont avoir lieu par exemple dans la parcelle 2*. Dans le cas de peuplements très

denses (parcelles 48 et 51*), ces travaux vont consister à supprimer une sélection de jeunes arbres sans avenir, au profit d'arbres davantage conformes en terme d'essences, de diamètre et de conformation du houppier (ensemble des branches d'un arbre). On parle dans ce cas de « dépressage ».

* voir carte

Calendrier des travaux

Exceptées les coupes de mise en sécurité et sanitaires considérées comme urgentes, les coupes d'arbres en forêt régionale sont programmées entre le 1^{er} août et fin février, hors période de nidification. En ce qui concerne la durée des travaux, elle dépend de chaque chantier : du nombre d'arbres à prélever, des conditions météorologiques, mais aussi des contraintes logistiques et techniques de l'exploitant. Les chantiers ci-dessus évoqués sont prévus de se dérouler selon le calendrier suivant :

- fin septembre 2023, pour la parcelle 46 (durée estimée 2 semaines)
- automne hiver 2023/2024 pour les parcelles 2, 48 et 51 (durée estimée 2 semaines pour les coupes de cloisonnement et pour les travaux sylvicoles en futaie irrégulière)
- 2023 ou 2024 pour la parcelle 47 (l'exploitant dispose de deux ans pour intervenir ; la durée est estimée à 3 semaines)

Après remise en état, la sortie des bois interviendra dans la foulée ou dans les mois suivants : dans ce dernier cas, ils seront stockés en bordure de chemin avant d'être évacués. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public.

Coupes d'arbres : décryptage des impacts pour les promeneurs

Les tronçonneuses et engins forestiers génèrent du **bruit**, mais leur travail est stoppé le week-end. Suite au passage des engins forestiers, la promenade peut être gênée temporairement par des **branches**, des **ornières**, avant la remise en état des chemins. **Le paysage est également modifié** puisque des arbres sont retirés. Mais la croissance des arbres et des semis restants compensera très vite ce désagrément : c'est l'avantage de la futaie irrégulière, visant à conserver un couvert forestier continu. Les résidus de coupes ou d'élagages non récupérés par les forestiers dans les parcelles peuvent donner l'**impression de manque d'entretien** : ils sont au contraire volontairement laissés au sol. Leur décomposition nourrit la microfaune.

Dans la suite du plan de relance, parcelle 53 : plantations à venir

Sur la parcelle 53 située au sud du massif, sur laquelle une trentaine de poches de jeunes plants de bouleaux (essence très vulnérable au changement climatique) ont été broyées début septembre, des travaux ont démarré pour préparer les futures plantations. Ils consistent à décaper les restants de souche et à travailler le sol.

Les plantations attendront ensuite le mois de novembre, voire le mois de décembre, le temps que les sols se rafraichissent.

Environ 2500 arbres seront plantés : des chênes sessiles, des pins maritimes, des pommiers et des poiriers (issus de pépinières françaises), choisis pour leur meilleure adaptation à une pluviométrie plus faible et pour leur adaptation aux sols : ces essences vont maintenir un écosystème forestier et contribuer ainsi à la pérennité des boisements.

Plan de relance : aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer
Le remplacement des bouleaux sur la parcelle 53 contribue à préparer la forêt aux conséquences du changement climatique en la rendant plus résiliente. C'est à ce titre qu'Île-de-France Nature, en tant qu'établissement public régional, bénéficie de financements au titre du Plan de relance, pour la mise en œuvre de ces travaux en Forêt régionale de Rougeau. Plus précisément, ces travaux entrent dans le cadre de l'un des objectifs du plan visant à « l'adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique », dans le cadre du volet « Renouveau forestier ».

Financé
par



Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS

FORET REGIONALE DE SAINT EUTROPE

Travaux forestiers Hiver 2023/2024



Légende

- Périmètres régionaux d'intervention foncière
- Parcellaire forestier
- Broyage et plantations Plan de relance
- Ouverture de cloisonnements
- Travaux sylvicoles en futaie irrégulière
- Réouverture d'un chemin

Agence
des Espaces
Verts

île de France